

Pratiques évaluatives en langues vivantes dans le cadre du contrôle continu et tableaux de correspondance entre niveau européen et note chiffrée sur 20

Niveau lycée LVA et LVB

Quels enjeux de l'évaluation au lycée ?

La réforme du lycée, dont une partie repose sur une refonte des épreuves de langues vivantes du baccalauréat, est l'occasion de poursuivre la réflexion engagée lors de la réforme du collège en matière de pratiques évaluatives. L'une des nouveautés majeures consiste à intégrer à partir de la classe de première les moyennes trimestrielles obtenues par l'élève dans le calcul des points comptant pour le baccalauréat, à hauteur de dix pour cent dans ce qui est appelé « **contrôle continu** ». Par conséquent, tout acte d'évaluation durant le cycle terminal mérite d'être tout particulièrement pensé en termes de **fiabilité** et de **validité** mais aussi en termes de **précision** et d'**équité**.

Quels outils utiliser ?

Les professeurs de langues vivantes ont à leur disposition deux outils qui permettent de réunir les conditions à une évaluation fiable, valide et équitable :

- Le Cadre européen commun de référence pour les langues (et son volume complémentaire), d'abord, dont il convient de rappeler qu'il ne saurait être dévoyé par une réécriture ou une transposition personnelle des descripteurs qui fixent les compétences de l'apprenant pour chaque échelle de niveau européen (de pré-A1 à C2) dans les activités de communication langagière. L'on rappellera aussi la nécessité de systématiquement faire figurer les descripteurs, essentiels à la **fiabilité** de l'évaluation par compétences, dans toute grille proposée aux élèves, faute de quoi l'évaluateur ne peut prendre appui sur des **critères tangibles** et l'élève ne voit dans l'évaluation qui est faite de son travail aucune **dimension formative**, pourtant essentielle à ses progrès.

Contre-exemple de grille :

	A1	A2	B1
Compétence grammaticale			
Etendue et correction lexicales			
Compétence phonologique			
Développement thématique			

Il manque les descripteurs du CECRL

- Les grilles d'évaluation nationales du baccalauréat, qui s'adossent sur les descripteurs du CECRL.

Il convient de distinguer ces deux outils, en rappelant d'abord que l'intitulé du CECRL publié en 2005 (« Cadre européen commun de référence pour les langues – Apprendre, enseigner, évaluer ») souligne la vocation formative de l'outil. Les grilles nationales du baccalauréat, elles, permettent d'évaluer le niveau de compétence du candidat à l'instant T de chaque épreuve en proposant une correspondance entre niveau européen atteint et note chiffrée obtenue qui prend appui sur un niveau visé défini pour chaque période : en LVA, par exemple, c'est le niveau B1 qui est visé lors de la première épreuve commune.

De ce fait, dans leur pratique quotidienne, les professeurs ne sauraient recourir aux grilles d'évaluation nationales du baccalauréat lorsqu'ils évaluent leurs élèves au cours des neuf trimestres du lycée. Par exemple, utiliser dès le premier trimestre de la classe de première la grille d'évaluation nationale du baccalauréat pour évaluer la compréhension de l'oral ou de l'écrit serait à la défaveur des élèves puisque cette grille n'a vocation à servir de **référence qu'au moment de la première épreuve commune**, soit au deuxième trimestre. Le critère de **validité** ne serait donc pas respecté puisque les élèves, dans le cadre de leur apprentissage, doivent être entraînés et évalués selon le principe fondamental de **progressivité** (Cf. les repère de progressivité des programmes du collège).

C'est donc bien le CECRL qui va servir d'outil majeur aux professeurs durant le processus d'entraînement au cours des six trimestres du cycle terminal, ce qui ne les empêchera pas de ponctuellement recourir aux grilles d'évaluation nationales afin de procéder au **diagnostic** du niveau atteint par les élèves à l'instant T, à l'aune des exigences du baccalauréat.

Principe de progressivité

De la classe de seconde à la classe de terminale, un même niveau européen atteint voit sa correspondance en notation chiffrée sur vingt points évoluer. Un élève atteignant le niveau A2 en seconde aura une bien meilleure note sur vingt qu'un élève de terminale avec le même niveau A2. Il est donc nécessaire, afin de valider les critères de fiabilité et d'équité, de penser une architecture de notation allant de l'entrée en seconde à la fin du cycle terminal.

Si le CERCL ne nous est d'aucune utilité dans ce sens, car il se fonde exclusivement sur sept échelles de niveau de pré-A1 à C2, les grilles d'évaluation nationale du baccalauréat constituent en revanche une **référence** majeure, en ce qu'elles proposent des correspondances fixes et communes pour tous les candidats entre niveau européen et note sur vingt points, lesquelles sont le reflet de décisions de politique éducative. A titre d'exemple, pour la troisième épreuve commune, la correspondance est la suivante :

A1	Environ 4 sur 20
A2	Environ 7 sur 20
B1	Environ 14 sur 20
B2	20 sur 20

Si l'on prend l'exemple de la grille d'évaluation nationale utilisée pour l'enseignement de spécialité de terminale, la correspondance est comme suit :

A1	Environ 2 sur 20
A2	Environ 4 sur 20
B1	Environ 11 sur 20
B2	Environ 17 sur 20
C1	20 sur 20

Principes de fiabilité, de validité et d'équité

C'est à partir de ces paliers de référence issus des grilles d'évaluation nationale du baccalauréat que naît l'idée de bâtir des **tableaux de correspondance** entre niveau européen atteint et note chiffrée sur vingt points de la seconde à la terminale, trimestre par trimestre, prenant en compte la notion de progressivité. La méthodologie a consisté à partir d'une note ou d'un empan de notes de référence issus des grilles d'évaluation nationale pour un niveau européen donné et un trimestre donné, et à décliner cette correspondance en aval et en amont du trimestre de référence.

C'est ce travail, présenté ci-dessous, qui a été réalisé en partenariat avec l'équipe des professeurs d'anglais du lycée de l'Edit à Roussillon (Isère 38) et qui permet d'assurer une plus grande équité et lisibilité en matière d'évaluation continue des élèves durant leurs trois années de lycée.

Alain GIRAULT, IA-IPR d'anglais – Académie de Grenoble

alain.girault@ac-grenoble.fr

Les tableaux ci-dessous n'ont aucune valeur scientifique ou prescriptive

SECONDE LVA	1^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	
		8-9	10-13	14-15	16-19	20	
	2^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		7-8	9-12	13-15	16-18	19-20	20
	3^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		7-8	9-11	12-14	15-17	18-20	20

PREMIÈRE LVA	1 ^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		6-7	8-11	12-14	15-16	17-20	20
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		6-7	8-10	11-13	14-15	16-18	19-20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		5-6	7-9	10-12	13-14	15-17	18-20

TERMINALE LVA	1 ^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	
		5-6	7-8	9-11	12-13	14-17	18-20	20	
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		4-5	6-7	8-10	11-12	13-16	17-19	20	20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		4-5	6	7-8	9-12	13-15	16-18	19-20	20

PREMIERE LLCER	1 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	
		4-5	6	7-9	10-13	14-16	17-19	20	
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		3-4	5	6-8	9-12	13-15	16-18	19-20	20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		3	4	5-7	8-11	12-14	15-17	18-19	20

TERMINALE LLCER	1 ^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+	
		2-3	4	5-7	8-10	11-13	14-16	17-19	20	
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+	C1
		2	3	4-6	7-9	10-12	13-15	16-18	19-20	20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+	C1
		2	3	4-5	6-8	9-11	12-14	15-17	18-19	20

Les tableaux ci-dessous n'ont aucune valeur scientifique ou prescriptive

SECONDE LVB	1^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		10-11	12-15	16-19	20	20
	2^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		9-10	11-15	16-18	19	20
	3^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		9-10	11-15	16-17	18-19	20

PREMIÈRE LVB	1^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		8-9	10-14	15-17	18-19	20
	2^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		8-9	10-14	15-16	17-19	20
	3^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		7-9	10-13	14-16	17-19	20

TERMINALE LVB	1^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		7-8	9-12	13-15	16-19	20
	2^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		6-8	9-12	13-14	15-18	19-20
	3^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1
		6-8	9-11	12-14	15-18	19-20